



Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED)

Formulaire pour une nouvelle demande d'adhésion

L'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) est régie par un Mandat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure pour une nouvelle demande d'adhésion, veuillez consulter le Mandat de l'ACSED, accessible sur le site web de l'ACSED au : <https://canalliance.org>.

1. Soumettre une nouvelle demande d'adhésion, les documents à l'appui, et les frais

Les organisations désirant adhérer à l'ACSED doivent démontrer qu'ils se conforme au mandat de l'ACSED en remplissant le formulaire de nouvelle demande d'adhésion, qu'ils remettront aux membres à part entière de l'ACSED ainsi qu'aux membres du Comité directeur *du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, pour un examen, accompagné des documents à l'appui requis. Veuillez faire parvenir vos documents et les frais auprès du Secrétariat de l'ACSED, avec les coordonnées accessibles sur le site web de l'ACSED au : <https://canalliance.org>.

2. Imputabilité du service public, clientèle, expérience, et assurance qualité

L'organisation doit se conformer en tout temps aux exigences suivantes :

2.1 Imputabilité du service public

Les membres de l'ACSED sont des prestataires de services d'évaluation de diplômes d'études bien établis qui satisfont à **au moins un** des critères suivants. L'organisation doit :

- a) faire partie d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada. Le cas échéant, veuillez décrire la relation existante entre votre service et le gouvernement de votre province ou territoire, et veuillez soumettre les documents à l'appui. Oui Non

b) avoir reçu d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada le mandat¹ d'offrir au Canada des services d'évaluation des diplômes d'études internationaux. Le cas échéant, veuillez soumettre les documents à l'appui. Oui Non

c) démontrer que les évaluations qu'elle délivre sont reconnues² par un minimum de quatre organismes publics³ dans la province ou le territoire au Canada où elle est établie⁴. Le cas échéant, veuillez soumettre les documents à l'appui. Oui Non

2.2 Clientèle desservie

Votre organisation doit viser une clientèle élargie et doit produire des évaluations/rapports à usages multiples :

a) L'organisation dessert une clientèle élargie et ne doit pas se limiter à des personnes faisant une demande aux fins d'emploi, d'admission à un cycle d'études, d'affiliation professionnelle, d'immatriculation ou d'obtention d'un permis d'exercice auprès d'un seul type d'organisme compétent en matière de reconnaissance (comme une université, un collège, un organisme de réglementation professionnelle, une association professionnelle ou un Oui Non

¹ L'organisation doit avoir clairement reçu d'un ministère provincial ou territorial au Canada le mandat d'offrir à la population des services d'évaluation de diplômes d'études internationaux. Ce mandat doit:

- provenir d'une autorité compétente au sein de ce ministère;
- indiquer la nature des services à offrir;
- préciser la durée du mandat;
- stipuler, s'il y a lieu, les restrictions applicables;
- décrire, s'il y a lieu, les mécanismes d'imputabilité ou de reddition de comptes liant l'organisation au ministère.

² Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

³ À cette fin, les organismes publics sont : les organismes de réglementation professionnelle, les associations professionnelles, les conseils, commissions ou districts scolaires de l'éducation primaire secondaire, les établissements d'enseignement postsecondaires, et les employeurs des secteurs public et parapublic. Ces organismes publics doivent être mandatés par une loi provinciale, territoriale ou fédérale au Canada.

⁴ Ces évaluations doivent être conformes aux dispositions des cadres juridiques provinciaux, territoriaux, fédéraux et internationaux qui ont force obligatoire (tels que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance de 1997, la Convention mondiale de 2019, les lois sur les pratiques d'agrément équitables pour les organismes de réglementation professionnelle de même que les lois sur la protection des renseignements personnels et l'échange de données électroniques), y compris une opération d'affaire formelle établie dans une province ou un territoire au Canada, et le cas échéant, y percevoir la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), et/ou autres taxes de vente provinciale sur les services taxables.

employeur). Le cas échéant, veuillez décrire la clientèle élargie faisant une demande et reconnaissant les rapports d'évaluations des diplômes d'études délivrés par votre organisation.

b) L'organisation effectue des évaluations/rapports à usages multiples :

Oui Non

- pour être utilisé(e)s et reconnu(e)s⁵ au Canada pour un cycle d'études, l'affiliation professionnelle/immatriculation/obtention d'un permis d'exercice et aux fins d'emploi;
- fondées sur une opinion d'expert non-contraignante, ancrée dans une procédure qui situe le diplôme d'études international d'une personne candidate dans le contexte pertinent du système d'éducation ayant émis le diplôme, et qui aboutit à déterminer la comparabilité aux diplômes d'études émis dans au moins l'un des 13 systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux du Canada; cette comparabilité s'apprécie au regard des niveaux, types et des caractéristiques qui se retrouvent habituellement au Canada⁶; et
- couvrant une gamme complète de systèmes d'éducation en dehors du Canada, de disciplines et de niveaux d'instruction (p. ex., du secondaire aux études doctorales, tant dans le contexte d'études universitaires que de programmes de formation technique et professionnelle).

Le cas échéant, veuillez préciser les types et la diversité des rapports d'évaluations des diplômes d'études délivrés (p. ex. : les systèmes d'éducation en dehors du Canada, les disciplines, les niveaux d'instruction).

2.3 Police de responsabilité civile générale

Hormis pour une organisation faisant partie d'une administration publique provinciale ou territoriale au Canada, votre organisation devra, à ses frais et sans limiter ses obligations au titre du présent document, assurer ses activités aux termes d'une police de responsabilité

⁵ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

⁶ Les organismes compétents en matière de reconnaissance et les services d'évaluation au Canada peuvent recourir à une terminologie variée, telle que mais non limitée à : évaluation comparative aux standards d'éducation canadiens, évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (évaluation comparative).

civile générale d'un montant qui ne sera pas inférieur à 1 000 000 \$ par événement (avec un maximum général annuel, le cas échéant, qui ne sera pas inférieur à 2 000 000 \$) l'assurant contre les dommages corporels, les préjudices personnels et les dommages matériels, y compris toute perte de jouissance en découlant. Cette protection comprendra une responsabilité contractuelle globale et s'étendra aux employées et employés qui y figureront comme assurés supplémentaires.

- a) Les opérations de l'organisation sont assurées au niveau requis ou supplémentaire. Le cas échéant, veuillez fournir une copie certifiée de la police d'assurance. Une attestation écrite de l'existence d'un programme approprié d'auto-assurance ou de prise en charge autonome aux niveaux indiqués ci-dessus ou à des niveaux supérieurs sera acceptée en lieu et place d'une copie certifiée conforme. Oui Non

2.4 Nombre de rapport d'évaluation de diplômes d'études et expérience

Votre organisation doit s'être conformé aux critères ci-dessus et le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*, pendant une période d'au moins un an et avoir produit un nombre significatif de rapports d'évaluation destinés à être utilisés et reconnus au Canada (au moins 1 500 pendant cette période).

- a) L'organisation a montré de façon satisfaisante qu'il se conforme aux critères définis ici-haut, le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*, depuis au moins un an. Le cas échéant, veuillez soumettre les documents à l'appui. Oui Non
- b) L'organisation a produit un minimum de 1 500 rapports d'évaluation destinés à être utilisés et reconnus⁷ au Canada conformes aux critères définis dans le *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux* pendant cette période. Le cas échéant, veuillez soumettre les documents à l'appui afin de décrire depuis quand l'organisme est en opération, et sur une base annuelle, le nombre de Oui Non

⁷ Il s'agit de démontrer que les rapports d'évaluation sont reconnus par des organismes publics à des fins d'études, d'agrément ou d'embauche.

traitement de demandes et de rapports d'évaluation des diplômes d'études internationaux délivrés.

2.5 L'adhésion au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux

Votre organisation doit démontrer qu'elle se conforme au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*⁸, y compris son *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*.

Outil 1 du Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux⁹ sert de guide à la préparation de la demande d'adhésion au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*. Votre organisation doit joindre, à cette nouvelle demande d'adhésion, la documentation à l'appui appropriée.

- a) L'organisation se conforme au *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*, y compris le *Code pancanadien de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes d'études internationaux*. Oui Non

3. Déclaration de conformité

Je, soussigné, déclare au nom de

_____ (nom de l'organisme), que tous les renseignements et documents fournis dans cette nouvelle demande d'adhésion à l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (l'ACSED) sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Je déclare également que si une adhésion de membre à titre provisoire de l'ACSED est accordée,

_____ (nom de l'organisme) respectera le mandat de l'ACSED tel que décrit au site web au [<http://www.canalliance.org>], et plus particulièrement les critères d'adhésion à l'ACSED, rôle et responsabilités des membres de l'ACSED, droits des membres de l'ACSED, restrictions et obligations des membres ainsi qu'une adhérence continue

⁸ CICDI. Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux. Sur internet : [https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_\(caq\).canada](https://www.cicdi.ca/1506/consultez_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_pour_l_evaluation_de_s_diplomes_d_etudes_internationaux_(caq).canada)

⁹ CICDI. Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux – Outil 1. Sur internet : https://www.cicdi.ca/1499/observer_le_cadre_pancanadien_d_assurance_de_la_qualite_au_sein_de_votre_organisation.canada

au Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études
internationaux.

Examiné et signé par :

Signature

Date

Veillez fournir les coordonnées suivantes :

Nom : _____

Titre : _____

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Adresse du site web : _____